



Notre référence: BFE-443.12-1/3/70/7

Infos de la branche 07/2021

Vous trouverez ci-joint des informations importantes et utiles sur le nouveau calcul annuel des limites de catégories d'efficacité énergétique et sur la moyenne des émissions de CO₂ ainsi qu'une précision concernant l'étiquette pour les pneus.

Révision totale annuelle de l'OEE-VVT¹ (auparavant OEE-VT)

Le DETEC actualise et recalcule chaque année les données de base relatives à l'étiquette-énergie. Les facteurs permettant de calculer les équivalents essence d'énergie primaire et les émissions de CO₂ dues aux processus en amont sont examinés et adaptés aux dernières connaissances de la science et de la technique et aux développements sur le plan international.

Changements principaux concernant les données de base

Les facteurs permettant de calculer les équivalents essence, les équivalents essence d'énergie primaire et les émissions de CO₂ dues aux processus en amont n'ont fait l'objet que de peu de changements:

- Pour l'**électricité**, le mix d'électricité du fournisseur a été recalculé sur la base des données disponibles les plus récentes. Il comprend des parts plus faibles d'électricité importée et d'agents énergétiques non vérifiables. En conséquence, les émissions de CO₂ dues à la fourniture d'électricité ont baissé, passant de 73 g CO₂/kWh à 25 g CO₂/kWh.
- L'actualisation du **mix d'hydrogène** fourni par les stations-service suisses a entraîné une réduction du facteur de l'équivalent essence d'énergie primaire de 0,62 à 0,61. Les émissions de CO₂ dues aux processus en amont ont diminué, passant de 79 g CO₂/m³ à 68 g CO₂/m³. Cela est principalement dû à la part plus importante d'électricité produite à partir de la force hydraulique utilisée pour la production de l'hydrogène.

Adaptations formelles

Dans l'OEE-VVT, un complément est, par endroits, adjoint à l'expression «voitures de tourisme», à savoir «voitures de livraison et tracteurs à sellette légers». Cela permet de tenir compte du fait que toutes les bases de l'ordonnance ne s'appliquent pas uniquement aux voitures de tourisme. Le titre de l'ordonnance a été modifié pour cette même raison.

Limites de catégories selon la procédure NEDC

Étant donné que seules quelques voitures neuves disposent encore exclusivement de données sur la consommation basées sur la procédure NEDC (*New European Driving Cycle*) et que la saisie de valeurs NEDC n'est plus possible pour les réceptions par type depuis le 1^{er} janvier 2021, les limites de catégories pour les véhicules NEDC sont restées inchangées. Par conséquent, les limites de catégories qui s'appliquent sont les mêmes que pour l'étiquette-énergie 2021. .

Moyenne des émissions de CO₂

La valeur moyenne des émissions de CO₂ ne figure plus sur l'étiquette-énergie depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette valeur doit cependant toujours être indiquée sur les listes de prix et dans les outils de configuration en ligne. Cette valeur, basée sur la procédure WLTP (*Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedures*), était de 169 g/km pour l'année 2021. Pour 2022, elle est **fixée à 149 g/km**. La moyenne est calculée sur la base des véhicules neufs immatriculés pour la première fois

¹ OEE-VVT: Ordonnance du DETEC du 29 juin 2021 relative aux spécifications concernant l'indication sur la consommation d'énergie et sur d'autres caractéristiques des voitures de tourisme, des voitures de livraison et des tracteurs à sellette légers





Notre référence: BFE-443.12-1/3/70/7

en Suisse entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021. La valeur selon NEDC n'est plus calculée car elle n'est plus systématiquement prise en compte.

Entrée en vigueur et phase de transition

L'OEE-VVT révisée **entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022**. Un document Excel a été créé pour faciliter le calcul des catégories d'efficacité énergétique. Il permet de les calculer sur la base des paramètres qui auront été préalablement saisis. Le document est disponible sur le site Internet de l'OFEN: [Lien](#)

Dès la mi-août, il sera possible de créer sur le site Internet de l'OFEN les étiquettes-énergie pour 2022 ainsi que les représentations visuelles de la catégorie d'efficacité énergétique. La branche dispose ainsi de suffisamment de temps pour actualiser les documents de vente et les supports publicitaires:

- Étiquettes-énergie: <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures/creation-de-etiquette-energie.html>
- Représentation visuelle des catégories d'efficacité énergétique: <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures/creation-de-etiquette-energie/representation-visuelle.html>

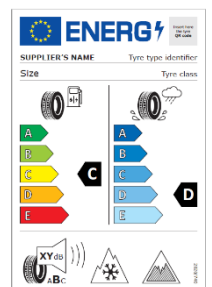
Liens

Pour en savoir plus:

- Texte de l'ordonnance : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2021/415/fr>
- Rapport final établi par EBP (en allemand avec un résumé en français): [Lien](#)
- Rapport sur les indicateurs environnementaux de treeze (à partir de mi-août): <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures.html>

Précision concernant l'étiquette pour les pneus

Dans les infos de la branche du 05/2021 concernant la nouvelle étiquette pour les pneus, il est indiqué que les clients doivent recevoir une copie de l'étiquette pour les pneus lors de la remise du véhicule ou à l'achat de pneus (si l'étiquette n'est pas visible) dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions. Nous précisons également que l'étiquette pour les pneus peut dans ce cas également être transmise/montrée sous forme électronique (p. ex. par courriel, sur tablette ou sur ordinateur).





Notre référence: BFE-443.12-1/3/70/7

ANNEXE: aperçu des obligations de marquage selon le champ d'application

<u>Voitures de tourisme</u>	Consommation d'énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite), y c. la part ayant des effets sur le climat	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d'électricité	Valeur-cible de CO ₂	Moyenne des émissions de CO ₂	Catégories d'efficacité énergétique A à G	Représentation visuelle des catégories d'efficacité énergétique
Publicité	X		X				X	X
Annonce de vente	X		X				X	X
Liste de prix	X	X	X	X	X	X	X	
Configurateur en ligne	X	X	X	X	X	X	X	X

<u>Voitures de livraison et tracteurs à sellette légers</u>	Consommation d'énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite), y c. la part ayant des effets sur le climat	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d'électricité
Publicité	X		X	
Annonce de vente	X		X	
Liste de prix	X	X	X	X
Configurateur en ligne	X	X	X	X